

GROUPEMENT DE BASKET-BALL AMATEUR

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Présents : M.M. R. Roman, J.P. Simon, J. Goessens (R.S.N.B.), M. Le Jeune, Deprez et G. Carmeliet (procuration RPC ANDERLECHT)

MM. A. Thirion (ASUB TENNIS et ASUB A.S.), M. Luyckx (BNB.NBB.), G. Hoeylaerts (BNPP FORTIS + procuration FAB FIVE), Michael Gaublomme (EUROCLEAR), R. Lukasevicius (GREEN WHITE), A. Bromey (ROYAL 1865)

Excusés : MM. Dubois, Hautem, Dascotte et Drogart

Absent et non excusé : BABABRU

M. Roman, président du C.E. ouvre la séance à 20h10.

1°) Vérification des pouvoirs des délégués

A l'exception du BABABRU, absent et non excusé, tous les clubs inscrits dans le championnat du Groupement sont valablement représentés.

2°) Approbation du P.V. de l'A.G.O. du 11 septembre 2017

Le P.V. cité sous rubrique est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3°) Rapport d'activité du secrétaire du C.E. sur la saison 2017/2018

M. Carmeliet fait le compte-rendu suivant sur le déroulement de la saison écoulée.

Le fait le plus marquant de cette saison est le nombre important de forfaits qui ont été déclarés par manque de joueurs disponibles, 12 en premières et 3 en réserves. C'est peut-être une bonne chose pour les finances du Groupement (chaque fois 45 € d'amende) mais pas vraiment pour la régularité du championnat. De tels forfaits sont parfois difficile à comprendre quand on sait que les 3 équipes en ayant déclaré le plus (le ROYAL 1865, le R.S.N.B. et EUROCLEAR – 10 forfaits en premières à eux trois) comptaient respectivement 20, 26 et 24 joueurs régulièrement inscrits. Il est un fait que beaucoup de joueurs des équipes de notre championnat jouent également en A.W.B.B. et ils ont probablement aussi parfois d'autres priorités.

En ce qui concerne la compétition en elle-même, les trois meilleures équipes du championnat précédent (Banque Nationale, Fab Five et BaBaBru) ont à nouveau terminé aux premières places du classement, quasi à égalité de points mais ont dû laisser le titre au nouveau venu, le Green White, qui a fait une entrée remarquée dans notre championnat en terminant celui-ci

invaincu et en remportant également la coupe du G.B.B.A. Bravo à eux.

Plusieurs matchs de notre championnat sont maintenant d'un très bon niveau car même certaines équipes ayant terminé dans la deuxième moitié du classement (BNPP FORTIS, EUROCLEAR) sont des adversaires redoutables lorsqu'elles sont au complet.

Espérons que les équipes auront à cœur de se renforcer pour la saison prochaine afin que la lutte pour le titre soit encore plus disputée et qu'ils affilieront aussi des joueurs plus réguliers en présence afin de limiter au maximum le nombre de forfaits.

4°) Rapport d'activité du secrétaire de la C.A.D. sur la saison 2017/2018

M. Jean-Paul Simon rappelle qu'il y a eu cinq exclusions au cours de cette saison, trois « légères » qui se sont soldées par un accord à l'amiable mais deux plus graves pour lesquelles des peines de plusieurs mois de suspensions ont été demandées. La procédure d'appel pour l'une d'entre-elle est toujours en cours donc la peine pour celle-là est encore incertaine.

5°) Résultats des championnats et des coupe de la saison 2017/2018

Champion équipes premières : **GREEN WHITE**

Champion équipes réserves : **BNB.NBB.**

Vainqueur coupe du G.B.B.A. : **GREEN WHITE**

Vainqueur Coupe C.E. : **R.S.N.B.**

Vainqueur Coupe Léon Jamar : **FAB FIVE**

Le président félicite toutes ces équipes et remet les coupes aux équipes championnes.

Pour information, voici les résultats des Finales des Coupes disputées le 06 mai dernier

Coupe du G.B.B.A. : BNB.NBB. / GREEN WHITE : 54 – 68

Coupe C.E. : ASUB TENNIS / R.S.N.B. : 43 – 72

Coupe Léon Jamar : BABABRU / FAB FIVE : 46 - 72

6° - 7 - 8°) Votes pour les réélections de MM. ROMAN, GOESSENS et DEPREZ au terme de leur mandat de 2 ans

MM. Roman, Goessens et Deprez sont réélus, au vote secret, en tant que membre du C.E. pour une durée de deux ans.

Le C.E. devra, lors de sa prochaine réunion, les confirmer (ou non) dans la fonction qu'ils occupaient avant ce vote.

9°) Admission et démission de clubs

Beaucoup de départs sont annoncés au R.S.N.B. et afin que l'équipe des premières puisse continuer à exister, il sera fait appel aux jeunes joueurs de leur actuelle équipe de réserves pour venir seconder les 5 ou 6 joueurs de premières restant pour la saison prochaine.

Cela implique malheureusement que le R.S.N.B. n'alignera plus d'équipe dans le championnat de réserves.

Le RPC ANDERLECHT souhaite inscrire une équipe dans le championnat des réserves. Le souhait du RPC est que cette équipe joue uniquement ses matchs à la suite des matchs de l'équipe de premières, jamais indépendamment de celle-ci. Cette équipe ne jouerait donc que 6 matchs sur la saison et n'interviendrait pas dans le classement. Les ASUB et la BNB.NBB (les seules équipes à encore disposer d'une équipe de réserves) acceptent cette formule mais demandent au secrétaire du Groupement de voir avec le RPC si quelques matchs supplémentaires ne sont vraiment pas possible. Ghislain Carmeliet prendra contact à ce sujet avec Claude Dascotte et fera quelques propositions en fonction du calendrier.

Plusieurs équipes ne sont pas encore en mesure de confirmer avec certitude qu'elles seront à même de continuer à aligner une équipe dans notre championnat la saison prochaine. Il s'agit de l'ASUB A.S., de la BNPP FORTIS, d'EUROCLEAR et du GREEN WHITE.

Le BABABRU, absent à cette A.G.O. a signalé par mail que leur secrétaire Björn Becker ne continuait plus à assumer cette fonction la saison prochaine et qu'ils espéraient lui trouver rapidement un remplaçant. Il leur a également été demandé de confirmer très rapidement s'ils continuaient à aligner une équipe dans le G.B.B.A. la saison prochaine.

Des réponses définitives de toutes ces équipes sont attendues dans les jours ou les semaines qui viennent.

10°) Choix de la formule des coupes pour la saison 2018/2019

La formule de la saison dernière dans laquelle les trois premiers tours se disputaient en un seul week-end n'est pas reconduite. Les clubs sont d'accord de jouer une journée complète (le dimanche 11 novembre 2018) mais pas deux jours consécutifs.

Le secrétaire du Groupement proposera une formule qui tient compte de ces desideratas en élaborant le calendrier.

Le tirage au sort des rencontres aura lieu lors de l'A.G.O. de début de saison prévue le lundi 10 septembre 2018.

Comme la saison dernière, la BNPP FORTIS préfère ne pas disputer de match de coupe la saison prochaine. Comme il n'est stipulé nulle part dans nos statuts et R.O.I. qu'il est obligatoire d'y participer, leur requête est acceptée et ne donnera lieu à aucune amende.

11°) Autorisation donnée pour une saison à EUROCLEAR d'aligner une fille lors de ses matchs. Prolongation ? Modification ? Annulation ?

L'autorisation d'aligner une fille est reconduite sans problème mais la demande d'EUROCLEAR de savoir si une deuxième fille pourrait occasionnellement être alignée suscite quelques remous parmi les représentants des clubs. Après discussions l'assemblée accepte que plusieurs filles pourront être inscrites sur la carte de match mais il ne pourra y en avoir que maximum une seule sur le terrain à la fois, sauf cas exceptionnel où il n'y aurait plus d'autre joueur masculin à aligner.

Ce point sera à nouveau évalué lors de l'A.G.O. de la fin de la saison prochaine.

12°) Appel à la candidature d'un nouveau membre du C.E. destiné principalement à être progressivement formé à la fonction de secrétaire, afin d'être en mesure de remplacer le secrétaire actuel lors de son départ dans deux ans

Ghislain Carmeliet rappelle que sa décision d'arrêter au terme de la saison 2019/2020 est irrévocable et si on souhaite que le G.B.B.A. continue à exister, il est indispensable qu'un candidat à sa succession soit trouvé.

Les membres présents estiment qu'il sera pratiquement impossible de trouver quelqu'un qui assumera tout le travail que le secrétaire actuel effectue et pensent qu'il sera plus aisé de trouver des solutions si la charge de travail était répartie en plusieurs personnes. Le secrétaire essaiera de déterminer ce qui peut être scindé, ce qui doit être fait par une seule et même personne et fera ensuite des propositions.

13°) Nomination de deux vérificateurs aux comptes pour la saison 2018/2019

Ce point est reporté à l'ordre du jour de l'A.G.O. de début de saison lorsqu'on sera fixé sur les équipes participantes à notre championnat.

14°) Possibilité de nommer les officiels de table, lorsqu'ils sont non-joueurs, comme délégués à la protection des arbitres.

Comme la présence d'un délégué n'est pas obligatoire dans notre Groupement, les arbitres n'ont aucune protection en cas de conflit avec un joueur. Afin de remédier en partie à ce manquement, il est demandé à chaque équipe, lors de chaque match, d'inscrire sur la carte à la place « délégué », le nom d'une personne présente qui devra veiller à la protection des arbitres dans le cas où celui-ci aurait un problème avec l'un des joueurs de son équipe.

Ce « modérateur » pourra être un membre non-joueur, le capitaine ou un joueur quelconque de l'équipe mais ce ne pourra en aucun cas être le coach d'une équipe.

15°) Divers

-Comme souhaité par la majorité des clubs, le week-end choisi pour la première journée du championnat 2017/2018 est celui des 07/08 et 09 septembre.

-Si une équipe ne dispose pas d'un officiel non-joueur pour tenir la carte ou le chrono, il est toujours permis que des joueurs se relayent **par quart-temps entier** pour assumer cette fonction. Afin d'inciter les équipes à faire le maximum pour recruter un officiel non-joueur, l'amende infligée à l'équipe dans le cas cité ci-dessus passe de 3 € à 5 € par match.

Dans le cas plus rare mais qui s'est quand même présenté quelque fois cette saison, où une équipe n'a même pas un joueur qui puisse tenir la carte ou le chrono durant un quart-temps, le maximum doit être fait pour que le match puisse quand même se jouer (en comptant sur la bonne volonté de l'équipe adverse) mais l'amende infligée dans ce cas à l'équipe défaillante, sera de 20 €. Si l'arbitre constate qu'il s'agit vraiment de mauvaise volonté de la part de l'équipe en cause, il pourra proposer le forfait.

-La date de l'A.G.O. de début de saison est fixée au lundi 10 septembre 2018, à 20h00 au club house du R.S.N.B./1865.

16°) Prochaines réunions

-La prochaine réunion du C.E. est fixée au mardi 04 septembre 2018 au club-house du R.S.N.B. /1865.

17°) Approbation

P.V. de l'A.G.O. du 14 mai 2018

Written by Administrator

Thursday, 17 May 2018 12:50 - Last Updated Thursday, 17 May 2018 12:51

Sans remarque relative à ce P.V. reçue avant le 15 juin 2018, celui-ci sera considéré comme approuvé par tous.

La séance est clôturée à 21h50.

Le secrétaire,

G. Carmeliet.